



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

Modifie et remplace la décision 162/2022 visée en Préfecture le 14/03/2022

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 9 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de conventions conclues avec des EPCI ou des syndicats mixtes relatives à la réalisation de travaux, à des fournitures ou à des prestations, dans la limite des autorisations budgétaires et des budgets principal et annexes).***

Le Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge décide de signer avec le Syndicat de la Voirie 17 :

- Un avenant n°1 à la convention pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conception et réalisation des travaux concernant la première tranche des travaux d'extension de la ZA Aéronautique de Jonzac-Neulles. Le montant des travaux complémentaires induits par cet avenant est de 1.928.498,97 € HT.
- Une convention pour la réalisation de missions de prestations foncières concernant la réalisation de bornages et de divisions parcellaires dans le cadre de l'extension de la ZA aéronautique de Jonzac-Neulles. Le montant est de 2.520 € HT.
- Une convention pour mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé concernant les travaux d'extension de la ZA aéronautique de Jonzac-Neulles. Le montant est de 3.000 € HT.

Fait à Jonzac

Le 10 MAI 2022

Le Président  
Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17502 JONZAC Cedex